Sang Relâche, une association de défis spoifs

Luttons contre les cancers pédiatriques

CHARTE MORALE DES AMBASSADEURS

Rejoindre l'équipe des Ambassadeurs de l'association Sang Relâche, c'est bien plus que porter un t-shirt : c'est incarner des valeurs de solidarité, de partage et d'énergie au service des personnes atteintes de maladies rares ou physiques et des foyers en situation de précarité. La présente charte définit les engagements moraux de chaque ambassadeur.

1. Porter fièrement nos couleurs	En revêtant le t-shirt officiel Sang Relâche lors de vos courses, entraînements et événements sportifs ou culturels, vous devenez le visage de l'association. Vous vous engagez à adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse, bienveillante et fair-play, fidèle à notre esprit caritatif.
2. Faire rayonner la cause sur les réseaux	Chaque photo partagée avec le maillot Sang Relâche aide à faire connaître les maladies rares et nos actions solidaires. Vous vous engagez à relayer nos actualités, identifier les pages officielles de l'association et veiller à ce que vos publications restent toujours positives et respectueuses de l'image de Sang Relâche.
3. S'investir comme bénévole sur nos événements	La réussite de nos actions repose sur la force du collectif. En tant qu'ambassadeur, vous vous engagez moralement à apporter votre aide bénévole selon vos disponibilités, notamment lors de l'organisation du Trail Sang Relâche, événement phare de l'association.
4. Cultiver l'esprit d'équipe et l'entraide	Vous avez accès à la communauté des ambassadeurs (groupe WhatsApp d'échange et calendrier partagé des courses) pour partager vos défis, vous vous retrouvez sur les lignes de départ et encourager les autres membres dans un climat convivial et solidaire.
5. Comprendre son statut et évoluer dans l'association	Le statut de Membre ambassadeur est un engagement moral et bénévole sans droit de vote aux Assemblées Générales (conformément à l'article 5 des statuts). Les ambassadeurs les plus investis dans la vie de l'association pourront se voir proposer par le Bureau de devenir Membres actifs.

Respect de la charte : Tout comportement contraire aux valeurs de l'association ou portant atteinte à son image pourra entraîner le retrait de la qualité d'ambassadeur par décision du Bureau (conformément à l'article 8 des statuts).

MODALITÉS D'ACCEPTATION (DOCUMENT À CONSERVER — AUCUN RETOUR SIGNÉ REQUIS)

La validation de la case d'acceptation lors de l'inscription en ligne en tant qu'ambassadeur, ainsi que le port des couleurs de l'association Sang Relâche, valent pleine adhésion à la présente charte morale. Aucun exemplaire signé n'est à retourner au Bureau.